

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge**
 - **Code du produit:** 201275
 - **Emploi de la substance / de la préparation** moteur et le système de combustible propre
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

CPS Product Inc. - USA
1010 East 31st Street
Hialeah, FL 33013 USA
Phone: (305) 687 - 4121
Email: cs@cpsproducts.com

 - **SDS téléchargeable à:**
 - **Producteur/fournisseur:**
CPS Product Inc - USA
1010 East 31st Street
Hialeah, FL 33013 USA
Contact Phone: (305) 687-4121
 - **Contact par courriel:** cs@cpsproducts.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**





GHS02 GHS07 GHS08
 - **Mention d'avertissement** Danger
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
naphta léger (pétrole), alkylation
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
distillats moyens (pétrole), adoucis
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P331 NE PAS faire vomir.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale.

· **Indications complémentaires:**

- Réservé aux utilisateurs professionnels.
- Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Composants chimique:**

CAS: 64741-66-8 EINECS: 265-068-8	naphta léger (pétrole), alkylation Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	25-50%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%
CAS: 108-11-2 EINECS: 203-551-7	4-méthyl-2-pentanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 112-80-1 EINECS: 204-007-1	acide oléique, pur Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 64741-86-2 EINECS: 265-088-7	distillats moyens (pétrole), adoucés Acute Tox. 1, H330; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	≥0,1-≤2,5%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6	ammoniac Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	≥0,25-<1%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5	naphtalène Carc. 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≥0,1-<0,25%

(suite page 3)

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

· **Après ingestion:** Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **Indications destinées au médecin:** un traitement symptomatique

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Étourdissement

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux.

Irritant pour la peau et les yeux. Pourrait causer dermititus. Va provoquer des nausées et des vomissements.

voir la section 11

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

un traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un équipement complet de protection pour le feu incluant un appareil respiratoire isolant à pression positive avec protecteur du visage complet, veste, pantalons, gants et bottes. Ne pas utiliser un jet d'eau.

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Supprimer les sources d'inflammation. Utilisez un soin particulier pour éviter des charges électriques statiques. Flamme nue. Ne pas fumer.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Eviter le contact avec les vêtements.
Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
 - **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.
Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****111-76-2 2-butoxyéthanol (10%)**

VLEP	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm
	Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm
	Risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 4)

108-11-2 4-méthyl-2-pentanol (2,5-10%)

VLEP Valeur à long terme: 100 mg/m³, 25 ppm
 Risque de pénétration percutanée

91-20-3 naphtalène (≥0,1-<0,25%)

VLEP Valeur à long terme: 50 mg/m³, 10 ppm
 C2

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

· **Forme:** Liquide

· **Couleur:** Jaune

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 131 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 5)

· Point d'éclair	45 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	240 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	0,7 Vol %
· Supérieure:	10,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	5 hPa
· Densité à 20 °C:	0,82 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC content:	64,05 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Liquide et vapeurs inflammables. Peut former le mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peuvent comprendre et ne se limitent pas à: oxydes de carbone.

FR

(suite page 7)

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	12.000 mg/kg
Dermique	LD50	20.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	>41,8 mg/L

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE) 1.414 mg/kg (gpg)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (gpg)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	11,5 mg/L (gpg)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	>10,2 mg/L (rat)

108-11-2 4-méthyl-2-pentanol

Oral	LD50	2.590 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.560 mg/kg (lapin)

112-80-1 acide oléique, pur

Oral	LD50	74.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

64741-86-2 distillats moyens (pétrole), adoucis

Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	4,6 mg/L (rat)
-------------	------------------	----------------

91-20-3 naphtalène

Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Inhalation:** Ne pas inhaler, peut irriter les voies respiratoires.· **Ingestion:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Peut induire des anomalies génétiques.

· **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 7)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****112-80-1 acide oléique, pur**

LC50 (96 h) | 205 mg/L (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation****108-11-2 4-méthyl-2-pentanol**

Potentiel de bioaccumulation | 1,43 ((1)) (potential low)

112-80-1 acide oléique, pur

Potentiel de bioaccumulation | 7,73 ((1)) (potential high)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1993

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(solvant naphtha aromatique léger (pétrole),
ALCOOL MÉTHYLAMYLIQUE)

· IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha
(petroleum), light arom., METHYL ISOBUTYL
CARBINOL)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

30

· No EMS:

F-E,S-E

· Segregation groups

Ammonium compounds, alkalis

· Stowage Category

A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage
intérieur: 30 mlQuantité maximale nette par emballage
extérieur: 1000 ml

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 9)

· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE), ALCOOL MÉTHYLAMYLIQUE), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 29

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 19.04.2022

Numéro de version 3

Révision: 19.04.2022

Nom du produit: Terraclean Fuel System Purge

(suite de la page 10)

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Date d'émission:** 16 juin 2015

· **Contact:**

Engineering Department

Issue Date 19.04.2022

- **Changements de Révision:** v 1.0 - original release (June 16, 2015)

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic

Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**